Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 035-213502123-20260226-2026_03_05-DE

Département
ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement
REDON

Commune
PANCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/02/2026

Référence
2026_03_05

Objet de la délibération
Autorisation d'emprunt pour le financement du projet d'éco-réhabilitation et éco-construction d'une micro-crèche auprès de la Caisse des dépôts et consignations

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
15	12	12

Date de la convocation
20/02/2026

Date d'affichage
07/03/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Affaire inscrite à l'ordre du jour

Transmis en Préfecture
Le :

Publication ou notification
Le :

L'an 2026 le 26 février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PILARD Jean-François, Maire

Présents : M. PILARD Jean-François, Maire, Mmes : BOURHIS Isabelle, JUSTAL Maryline, LE NAGARD Marie-Dominique, POINTET Pauline, ROLLAND Bérénice, MM : BALAIS Cyril, GORRE Onen, GUINARD Pierre, TEILLARD Louis, TULANE Jean, TULANE Loïc.

Absents : Mme LE HEN Nathalie, Mme DESSE Florence et M. CARPENTIER Alexandre

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme BOURHIS Isabelle

Objet de la délibération : Autorisation d'emprunt pour le financement du projet d'éco-réhabilitation et éco-construction d'une micro-crèche auprès de la Caisse des dépôts et consignations

Le Conseil Municipal, après présentation des différentes offres de prêt, reçues des organismes financiers sollicités.

Pour le financement de l'opération d'éco-réhabilitation et éco-construction d'une micro-crèche, le maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 700 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Cohésion Sociale

Montant : 700 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 0 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : *Trimestrielle*
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60%
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : *Prioritaire (échéances dégressives)*

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 035-213502123-20260226-2026_03_05-DE

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise le Maire, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-François PILARD

